**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 20 (1932)

**Heft:** 379

Artikel: Du suffrage féminin à Genève en 1932

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260690

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIRECTION ET RÉDACTION Mile Emilie GOURD, Crêts ADMINISTRATION

Mn. Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux 1, 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

### ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ANNONCES **ABONNEMENTS** SUISSE... Fr. 5.--ÉTRANGER . . 8.--Le numéro . . . 0.25 La ligne ou son espace : 40 centimes Le numéro . • 0.25 Réductions p annonces répétées les abonnements partent du 1 m januxier. A parir du juiller, il est déliré des abonnements de 6 mois (3 f · ) valables pour le semestre de l'année es cours. Deux statistiques :

En 1930, il est mort chez nous 130 citquens au cours de service militaire.

Et la même année, 131 femmes ont succombé des suites de la fièvre puerpérale.

Et cependant, un des arguments des adversaires du suffrage féminin, même en période de Conférence du Désarmement, est que les femmes ne font pas de service militaire...

# Du suffrage féminin à Genève en 1932

La perspective de la discussion prochaine
— du moins, nous l'espérons — au Grand
Conseil du canton de Genève du projet de
loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes
les droits politiques a, en tout cas, comme
premier résultat appréciable, de poser à nouveau avec netteté notre revendication devant
l'opinion, non seulement du public, mais aussi
des partis politiques, trop enclins en d'autres
temps à la traiter comme une lointaine abstraction. Le parti radical notamment vien
d'en être saisi par un de ses jeunes membres,
un féministe très convaincu, qui chasse de
race, M. André Guinand, et une séance importante a été tout récemment consacrée à
cette discussion au Cercle du Faubourg.

Séance bien nécessaire, nous semble-t-il,
d'après le compte-rendu que nous en avons

cette discussion au Cercle du Faubourg.
Séance bien nécessaire, nous semblet-til,
d'après le compte-rendu que nous en avons
sous les yeux, car il faut avouer que nous
sonmes quelque peu surprises des arguments
qu'en l'an de grâce 1932 des membres d'un
parti qui se dit progressiste, dans une ville
qui se croit progressiste, trouveat encore à aligner contre le vote des femmes, sans se
douter à quel point ils sont vieux, usés, démodés, controuvés par les faits, contraires
aux expériences faites sur tous les points du
globe et dans tous les pays de l'Europe, sauf
le nôtre et notre voisine d'outre Jura. Voici
nous dit-on, que les femmes suisses n'ont pas
besoin de devenir électrices, parce qu'elles
font presque toutes partie d'une Société et
exercent une grande influence sur les membres de leur famille (hélas! pour les célibataires, les veuves, les divorcées!), et que leur
donner le droit de vote serait augmenter le
corps électoral de certains partis, au détriment
des autres (ces messieurs n'ont évidenment
iamais lu les statistiques pourfant si fréquemdonner le droit de vote serait augmenter le corps électoral de certains partis, au détriment des autres (ces messieurs n'ont évidemment jamais lu les statistiques pourtant si fréquemment publiées, qui prouvent exactement le contraire). Voici, dit-on encore, qu'aucun pays n'a adopté le vote des femmes pour certaines régions (quand même l'histoire du mouvement suffragiste au Canada, aux Etats-Unis, aux Indes, au Brésil... montre justement tout autre chose), et que, par conséquent, il vau-drait mieux ne le reconnaître que sur le terrain fédéral (alors que nos adversaires fédéraux, eux, nous renvoient aimablement au domaine cantonal: charmant petit jeu de coups de raquette!) Voici, enfin que l'on nous assure que les femmes ne demandent-pas ce droit, puisque 15,000 sealement (ce seulement est exquis si l'on songe que les votations très spécialement fréquentées sont celles qui réunissent chez nous 20,000 électeurs!) ont signé la pétition fédérale. Et, ajoute-t-on, avec une conscience qui nous confond, dans les pays donnés en exemple, le vote des femmes n'a apporté aucune amélioration sensible: qu'il est donc beau de trancher ainsi de ce que l'on sait et ne sait pas!

Heureusement qu'à ces arguments si peu solides, plusieurs de nos partisans, M. André Guinand, M. de Maday, notre fidèle champion dans bien des campagnes déjà, ont pu opposer des données plus précises et des raisons plus neuves. Et la discussion reprendra dans une autre séance, ce dont nous nous félicitons, car si c'est pour nous, d'une part, un utile avant-goût des débats du Grand Conseil, c'est aussi pour notre cause la meilleure des propagandes.

### Lire en 2me page:

In Memoriam: M<sup>Ne</sup> Jeanne David. E. Go: Albert Thomas féministe. Le droit au travail de la femme mariée.

### En 3me et 4me pages:

A Sue et 4 un pages;
Autour de la Conférence du Désarmement,
E. V.-A.: La fabrication et le commerce international de matériel de guerre. — J. GUEVBAUD: La Conférence d'études au Comité
International féminin pour le Désarmement.
S. B.: Fédération des Unions de Femmes du
canton de Vaud.
Nouvelles de diverses Sociétés.

## En feuilleton:

J. VUILLIOMENET: Cinq romancières anglaises. V.: Katherine Mansfield.

# Le contrôle des films dans le Canton de Vaud

#### Nouvelles dispositions

Nos lecteurs seront aussi heureux que nous d'apprendre la nomination par le Conseil d'Etat d'apprendre la nomination par le Conseil d'Etat vaudois de notre collaboratrice, M<sup>llo</sup> Susanne Bonard, comme membre de la Commission cantonale récemment insituée de contrôle des films cinématographiques. Que M<sup>llo</sup> Bonard, qui est la seule femme dans cette Commission composée de sept membres, et à laquelle son esprit clair et son intelligence prompte seront précieuses, veuille bien trouver ici l'expression de nos meilleures félicitations.

Malheuureusement, et d'après les observations

Malheuureusement, et d'après les observations qui nous sont parvenues de plusieurs côtés, et notamment du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, on peut craindre que ni notre collabo-ratrice, ni ses collègues de la Commission, n'aient en perspective l'occasion de mettre bien souvent leurs capacités et leur jugement sain au service d'un contrôle intelligent des films. En effet, c'est seulement lorsque le Département de Justice et Police le juge opportun que la Commission de contrôle est appelée à fonctionner, ce qui, nous écrit un autre correspondant, signifie « quand il plaira à un fonctionnaire forcément subalterne de se déclarer incompétent, chose qui exige déjà une certaine indépendance de sa part vis-à-vis des puissances que sont les directeurs de cinémas! Ce fonctionnaire devra donc oser braver leurs foudres, savoir résister aux billets de faveur, ne pas craindre la qualification de pruderie et de mômerie, pour confier ses perplexités relatives à tel ou tel film au chef du Département, qui, lui, consultera la Commission...»

Celle-ci, il est vrai, peut être aussi convoquée à la requête des directeurs de salles et des muil plaira à un fonctionnaire forcément subalterne

à la requête des directeurs de salles et des mu-nicipalités: mais combien de fois cela arrivera-t-il?... Ce qui vaut mieux, c'est que ses mem-bres ont sur présentation de leur carte d'identité libre accès dans les salles de cinémas, ce qui libre acces dans les salles de cinemas, ce qui leur permettra d'exercer leur contrôle particulier à leur guise, s'ils en ont le temps. Notons en-core — et ceci nous paraît être la meilleure de ces nouvelles dispositions sur le contrôle des films — que les communes ont le droit d'interdire aux enfants de moins de seize ans, même accompagnés de leurs parents, d'assister à la représentation de certains films. M. F.



# Les Femmes et la Société des Nations

#### La XVIe Conférence Internationale du Travail.

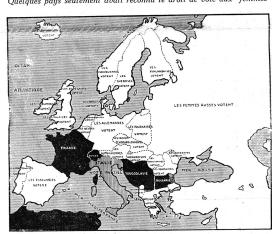
La XVI Conférence internationale du Tra-La XVI® Conférence internationale du Travail, qui vient de siéger à Genève pendant environ trois semaines (du 12 au 30 avril), s'est réunie dans de mauvaises conditions. Dans le cours de l'année dernière, la crise économique, qui influença déjà sérieusement la précédente session ¹, a pris une telle intensité que les intérêts de la politique sociale se sont presque partout concentrés exclusivement sur le chômage et la lutte contre les difficultés économiques qui en découlent. Il était donc à craindre que les sujets à étudier cette année, qui ne touchaient pas directement au problème de la crise ne soulèvent guère d'intérèt, et que, par conséquent, la participation

Voir notre article dans les Nos 358 et 359 du ouvement Féministe.

# A méditer par les Antisuffragistes



L'EUROPE AVANT 1914 Quelques pays seulement avait reconnu le droit de vote aux femmes



AUJOURD'HUI

Cliché La Française

Les femmes votent intégralement ou partiellement dans tous les pays d'Europe, SAUF en Bulgarie, en Yougoslavie, en France et en Suisse.

à la Conférence soit faible. L'expérience a montré que ces craintes n'étaient pas fondées: les délégations étaient à peu près les mêmes, tant au point de vue de leur composition que de leur nombre, que celles de l'année dernière, et le travail s'est accompli de façon habituelle. On peut donc constater avec plaisir que les jours difficiles que nous traversons n'ont, jusqu'a maintenant, porté aucun préjudice au développement de l'Organisation internationale du travail. Cette organisation s'est consolidée intérieurement; le B. I. T. a, durant la période qui sépare les Conférences, maintenu d'actives relations; et l'appareil technique extérieur de la Conférence fonctionne toujours si merveilleusement que la dépression de plusieurs des délégués ne s'est pas muée en opposition sérieuse. à la Conférence soit faible. L'expérience a muée en opposition sérieuse.

Les discussions sur des questions générales d'économie furent, comme l'année passée, in-troduites par le rapport du Directeur, rapport qui fut de nouveau un chef-d'œuvre de clarté et de précision, donnant un aperçu parfait de la situation actuelle. De nouveau aussi, la

Conférence entière, et avec elle, un nombreux public ont attendu avec curiosité et intérêt ce « discours du Directeur», célèbre depuis longtemps comme le point culminant des débats. Et ce fut, hélas! pour la dernière fois! un magistral et vibrant exposé de cette personnalité si richement douée, défenseur enthousiaste des principes de la politique sociale. Qui aurait pu se douter que plus jamais cet homme de génie, après avoir présenté son rapport, défendrait ainsi, en une heure et demie d'un discours d'une si merveilleuse éloquence, cette Organisation du travail et sa politique, qui discours d'une si merveilleuse éloquence, cette Organisation du travail et sa politique, qui était son œuvre plus que celle de tout autre! Le 25 avril dernier, la Conférence en séance plénière était véritablement suspendue à ses lèvres, et en plus des nombreux amis qu'il comptait dans cette Assemblée, et qui l'écoutaient avec respect, il n'était pas un auditeur, même représentant une autre tendance, qui ne s'inclinât avec admiration devant lui. Et maintenant, au moment où nous écrivons ces lignes, cet homme n'est plus du nombre des vivants.

